

C • N S E R V A T • I R E H E C T • R B E R L I O Z

CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL

PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2023 - 2026

CONSERVATOIRE
À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL
HECTOR BERLIOZ CAPI

Musique - Danse - Théâtre



Table des matières

Introduction – Un besoin d'équilibre	4
1/ELEMENTS DE CONTEXTE ET RAPPEL DES MISSIONS DU CONSERVATOIRE HECTOR BERLIOZ	5
Le territoire de la CAPI et le contexte socio-économique	5
a) Les chiffres clés de la CAPI	5
b) Le territoire et le contexte socio-économique.....	5
L'environnement culturel du Conservatoire Hector Berlioz	6
a) A l'échelle du Département	6
b) A l'échelle du Nord Isère	6
c) L'écosystème culturel de la CAPI.....	6
d) Les écoles de musiques du territoire.....	7
L'histoire du Conservatoire Hector Berlioz	7
Rappel des textes cadres	8
Les missions du Conservatoire.....	9
1. Des missions d'éducation fondées sur un enseignement artistique spécialisé, organisé en cursus	9
2. Des missions d'éducation artistique et culturelle	9
3. Des missions de développement des pratiques artistiques des amateurs.....	10
4. Missions de sensibilisation, de diversification et de développement des publics	10
5. Des missions de diffusion	10
2/ ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC DU PROJET D'ETABLISSEMENT 2015/2020	11
1/ Etat des lieux	11
Portrait de l'établissement sur la base de l'année scolaire 2021/2022	11
a) Usagers	11
b) Les ressources	11
c) Les locaux	11
d) Les personnels.....	12
Le rayonnement et le développement des publics – sur la base des chiffres des années 2018/2019 ou 2021/2022	12
a) L'activité artistique et culturelle.....	12
b) Les principaux partenaires et les réseaux.....	12
c) Les publics spécifiques Culture et handicap	12
L'organisation interne	13
Organigramme avant la réorganisation	13
2/ Le diagnostic du projet 2015/2020	14
2.1 - La pédagogie et la vie de l'élève	14
2.2 - Les ressources et la vie de l'établissement	15
2.3 - Le rayonnement de l'établissement	16

3/ LE PROJET D'ETABLISSEMENT 2023/2026	18
A/ L'enseignement artistique et la vie de l'élève	18
1/ Une excellence pédagogique et artistique diversifiée et large	18
a) Le parcours de l'élève	18
b) Les objectifs artistiques et pédagogiques et l'organisation en cycles	19
c) Un équilibre des spécialités et des esthétiques dans une dynamique pédagogique et artistique	21
2/ Une démarche pour une égalité d'accès aux pratiques artistiques et culturelles	21
B/ Le territoire et le rayonnement de l'établissement	23
a) Les partenariats	23
b) La mise en réseau territorial	24
c) L'action culturelle	24
4/ LES RESSOURCES DISPONIBLES POUR LE PROJET D'ETABLISSEMENT 2023/2026	25
A/ Les moyens budgétaires	25
1/ <u>l'équilibre général</u>	25
2/ <u>La tarification des élèves</u>	25
B/ Les moyens humains	26
1/ Le management opérationnel.....	26
2/ Vers une structuration adaptée, équilibrée et cohérente des moyens	28
C/ Les moyens matériels	30
1/ Les bâtiments	30
2/ le parc instrumental.....	31
3/ le mobilier et matériel technique.....	31
5 – LA GOUVERNANCE DU PROJET.....	31
A/ La gouvernance politique et institutionnelle	31
B/ La gouvernance pédagogique – le Conseil pédagogique.....	32
C/ La gouvernance technique	32
6/ L'ÉVALUATION DU PROJET	32
A/ Les moyens matériels	33
A.1 L'évaluation par le prisme de l'action culturelle	33
B/ les indicateurs révélateurs de l'activité du Conservatoire	35
Conclusion - Une partition à 3 portées : politiques, artistiques et techniques	36

Le conservatoire Hector Berlioz est une des principales structures culturelles de la CAPI.

Il a pour vocation de permettre à tous de pouvoir accéder à un enseignement de qualité et une pratique musicale diversifiée et encadrée par des professionnels qualifiés.

Le conservatoire permet à un nombre important d'enfants et d'adultes de se perfectionner dans des conditions pédagogiques satisfaisantes et épanouissantes.

Il s'inscrit pleinement dans la vie culturelle de l'ensemble du territoire d'agglomération. Il contribue à former des amateurs capables d'une pratique artistique autonome, des mélomanes avertis ou des élèves en voie de professionnalisation.

Ce projet d'établissement fait suite à celui approuvé en juin 2015 pour la période 2015/2020 et à une période transitoire de deux ans impactée par la crise sanitaire et pilotée par une équipe de direction fragilisée.

Le Conservatoire constitue un pôle d'attractivité et de rayonnement important pour la CAPI et plus largement pour la partie Nord du Département de l'Isère.

Ce projet a été élaboré en deux temps.

Celui de la confortation et de la structuration de l'organisation de l'établissement. Ce travail était un préalable à l'élaboration du projet.

Le second est celui de la projection du fonctionnement du Conservatoire installé dans des locaux neufs, adaptés, qui hébergeront les 3 spécialités (danse, art dramatique et musique).

Aussitôt le diagnostic posé, une évidence est apparue : **un besoin d'ÉQUILIBRE** :

- Territorial en favorisant l'accès à l'offre d'enseignement à tous les Capisérois
- Artistique entre les 3 spécialités
- Pédagogique pour apporter de la cohérence dans la composition des équipes et assurer un développement harmonieux et pertinent de l'offre d'enseignement
- Budgétaire, entre la masse salariale et l'action culturelle.

Ce projet d'établissement n'a cessé durant toute son élaboration de poursuivre cet objectif d'ÉQUILIBRE dans toutes ces dimensions.

Il prend en compte les orientations stratégiques du projet de territoire.

Il veille à répondre aux enjeux du territoire et à ses spécificités, aux évolutions identifiées en matière d'enseignement et d'engagement des élèves.

Il tient compte également des contraintes budgétaires auxquelles la CAPI doit faire face.

Aidé par la nouvelle dynamique collective observée depuis fin 2021, ce projet d'établissement est complet et harmonieux en répondant à l'ensemble de ces objectifs.

1 - ELEMENTS DE CONTEXTE ET RAPPEL DES MISSIONS DU CONSERVATOIRE HECTOR BERLIOZ

• LE TERRITOIRE DE LA CAPI ET LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE :

a) Les chiffres clés de la CAPI :

CAPI (Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère)	Date de création : 1 ^{er} janvier 2007	29% de la population a moins de 20 ans
	22 communes 257,51 Km ²	
	108 709 habitants	
51 000 emplois	47 086 logements	19 160 familles avec enfants Soit 44% des ménages

b) Le territoire et le contexte socio-économique

Située au Nord du département de l'Isère, la CAPI doit son attractivité résidentielle et sa dynamique économique à la conjonction de 5 atouts majeurs :

- Une position géographique à proximité de villes régionales :
Située entre Lyon, Grenoble et Chambéry, la Communauté d'agglomération des Portes de l'Isère (CAPI) est la deuxième agglomération du département de l'Isère.
- Un réseau d'infrastructures performantes le reliant à ces villes :
 - La proximité de l'aéroport Lyon Saint-Exupéry ;
 - 4 gares SNCF ;
 - Autoroute A43, D75, etc... ;
 - 7 parkings de covoiturage et 5 stations d'autopartage.
- Un territoire au développement équilibré et harmonieux :
 - Une cohabitation de pôles urbains et ruraux sur le territoire ;
 - 5 600 ha de zones urbanisées (22% du territoire) ;
 - 4 100 ha de forêts et milieux semi-naturels (16% du territoire) ;
 - 150 exploitations agricoles ;
 - 15 300 ha de zone agricole ou naturelle (61% du territoire).
- Une organisation urbaine originale liée à l'histoire de petites villes et à l'impulsion donnée par l'État avec la création de la Ville Nouvelle.

- Un territoire attractif économiquement.
 - Rayonnement national et international (Parc international de Chesnes) ;
 - Une économie diversifiée avec une dominante logistique (1^{ère} zone logistique terrestre de France) ;
 - 40 Zones d'Activités Economiques (ZAE) (2 000 ha) ;
 - 6 400 établissements
 - Environ 51 000 emplois
 - Des secteurs clés :
 - La logistique ;
 - L'électronique, l'informatique et les télécommunications ;
 - La construction durable, les matériaux ;
 - La santé et pharmacie ;
 - Les énergies renouvelables.

- **L'ENVIRONNEMENT CULTUREL DU CONSERVATOIRE HECTOR BERLIOZ**

- a) A l'échelle du Département :**

Le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (SDEA) sert de cadre et de plan d'actions structurant l'offre d'enseignement artistique spécialisé (musique, danse, théâtre). Il fixe des objectifs en matière de qualité et d'accessibilité de l'offre dispensée par les établissements d'enseignement artistique publics ou associatifs.

Le Département de l'Isère s'est engagé dans le développement des enseignements artistiques bien avant la loi du 13 août 2004 confiant aux Départements cette compétence culturelle et depuis plusieurs années, son objectif est d'ouvrir la pratique artistique au plus grand nombre.

Le schéma 2020-2026 de l'enseignement artistique lancé à l'occasion de l'année de la culture du Département de l'Isère et présenté dans les pages qui suivent, s'inscrit dans la continuité des précédents pour ce qui concerne les enseignements artistiques spécialisés, avec le souci permanent d'accompagner les établissements dans leurs évolutions au regard des pratiques culturelles, des innovations pédagogiques, des usages et besoins sociaux.

Il poursuit également des objectifs en termes d'éducation artistique et culturelle afin que les structures soient ouvertes sur l'extérieur et favorisent la pratique artistique pour tous et partout.

- b) A l'échelle du Nord Isère**

Des festivals de musique de renommée nationale et internationale :

- Jazz à Vienne
- Festival Hector Berlioz

- c) L'écosystème culturel de la CAPI**

- Les équipements culturels de la CAPI

L'ouverture aux arts et à la culture s'est affirmée comme un socle majeur de la politique de la CAPI pour favoriser l'accès de tous à une culture diversifiée et à des pratiques artistiques de qualité.

La CAPI dispose de quatre équipements culturels majeurs (Théâtre du Vellein, SMAC Les Abattoirs, Conservatoire Hector-Berlioz et un réseau de 11 médiathèques) aux missions et à l'identité propres, mais néanmoins complémentaires.

Au-delà de leurs spécificités, ils développent des orientations de politique culturelle commune, autour de quatre grands axes :

- La diffusion d'une offre culturelle diversifiée, accessible et de qualité ;
- Des actions culturelles qui permettent la sensibilisation et l'éducation artistique de certains publics ;
- Un soutien à la création et un accompagnement à la pratique amateur et préprofessionnelle ;
- Une amélioration continue de l'offre de service (conditions d'accueil, services mis à disposition de l'utilisateur, etc....).

➤ Et bien d'autres équipements culturels situés sur son territoire :

- Théâtre Jean Vilar
- Musée de Bourgoin-Jallieu
- Espace Georges Sand à Saint Quentin-Fallavier

d) Les écoles de musiques du territoire

- L'école communale de musique de la Verpillière
- L'école de musique associative « La Do Ré » de Saint Quentin Fallavier
- L'école de musique associative de l'Isle D'Abeau
- Le conservatoire Hector Berlioz de la CAPI

• L'HISTOIRE DU CONSERVATOIRE HECTOR BERLIOZ

L'Ecole Municipale de Musique de Bourgoin-Jallieu

En septembre 1972, Pierre Oudot, maire, crée l'Ecole Municipale de Musique de Bourgoin-Jallieu.

Elle obtient en 1979 son premier agrément puis est classée en 1986 au rang d'Ecole Nationale de Musique par le Ministère de la Culture. En 2001, l'école est fréquentée par 700 élèves qui se partagent 517 heures de cours dispensés par 35 professeurs.

L'Ecole de Musique de Villefontaine :

L'Ecole de Musique de Villefontaine a été créée sur décision du Conseil Municipal de la ville le 27 février 1988. Elle a pris la suite de l'Association d'Enseignement Musical qui a assuré sa mission de 1976 à 1983, à laquelle avait elle-même succédé l'Association Municipale d'Enseignement Musical (1983 à 1989). Ces structures avaient beaucoup développé les pratiques d'ensemble autour du jazz et des variétés notamment. En 1988, l'AMEM comptait environ 300 élèves pris en charge par 8 professeurs assurant 92 heures de cours hebdomadaires. L'école occupe depuis 1992 les locaux situés dans l'ancien village de Villefontaine. Résultat de la réhabilitation d'un bâtiment ancien, ils n'ont pas été modifiés depuis la procédure d'agrément.

En 1988, le destin des deux écoles se croise. Une convention de partenariat officialise la mise en réseau encouragée en 1998/199 par une inspection du ministère de la culture. Dorénavant, les deux organismes s'organisent autour des principes de mise en commun des compétences avec équilibrage des charges.

C'est la première étape qui mène ensuite les élus à faire le choix de l'intercommunalité qui préfigure l'avenir du territoire Nord Isère en communauté d'agglomération.

Naissance du SIVU

Le 1^{er} juin 2002, le syndicat intercommunal à vocation unique « Ecole Nationale de Musique et d'Art Dramatique du Nord Isère » est créée sur décision des conseils municipaux de Bourgoin-Jallieu et de Villefontaine. Le label « Ecole Nationale du Nord Isère » délivré après le rapport d'inspection de Monsieur Jean-Marie COLIN, rendu en avril 2000 par la Direction de la Musique prend tout son sens.

Après un important travail de concertation avec les instances paritaires des 2 communes, de réflexion avec les élus, les 2 écoles fusionnent ; elles rassemblent leurs potentiels, équipe pédagogique et administrative et gèrent maintenant leur destin de façon autonome grâce à un comité syndical élu.

L'année civile 2003 est la première année du SIVU avec un fonctionnement budgétaire et pédagogique autonome. Le nouvel établissement prend le nom d'Ecole Nationale de Musique Hector Berlioz.

Transfert à la CAPI

Créé le 1^{er} janvier 2007, la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère prend dès la même année la compétence optionnelle « Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ». Le conservatoire Hector Berlioz est transféré à la CAPI le 1^{er} janvier 2008, sa dénomination ayant changé entre temps en Conservatoire à rayonnement départemental (CRD) suite aux nouveaux décrets de classement du Ministère de la Culture en 2006.

• RAPPEL DES TEXTES CADRES

- La Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre de 2001 disposant que « le Directeur conçoit, organise et s'assure de la mise en œuvre d'un projet d'établissement, en concertation permanente avec l'équipe pédagogique et tous les partenaires externes concernés ; il propose un programme de formation continue des enseignants en lien avec le projet » ;
- L'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique rendant obligatoire le projet d'établissement pour obtenir le classement en conservatoire à rayonnement régional, à rayonnement départemental ou communal et intercommunal, modifié par l'arrêté du 9 août 2022 ;
- Vu la loi dite « CAP » n°2016-325 du 7 juillet 2016, sur la liberté de création, l'architecture et le patrimoine ;
- Les articles L216-2, L759-1, R461-1 et suivants et D759-1 et suivants du Code de l'Education ;
- L'arrêté ministériel du 20 juillet 2020 relatif aux conditions d'agrément des établissements assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique et au contenu et modalités de dépôt des dossiers de demande ;

- L'arrêté préfectoral n° 20-455 du 20 octobre 2020, donnant agrément aux conservatoires de l'Arc Alpin pour les enseignements préparant à l'entrée dans les établissements supérieurs de la création artistique pour la spécialité musique ;
- Le schéma départemental de l'enseignement artistique de l'Isère 2020-2026.

• **LES MISSIONS DU CONSERVATOIRE**

Le Conservatoire Hector BERLIOZ est un établissement public d'enseignement artistique en Musique, Danse et Art Dramatique, géré par la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI) depuis 2008.

Son label de Conservatoire à Rayonnement Départemental lui a été renouvelé en 2017 pour une durée de 7 ans par le ministère de la Culture et de la Communication qui en définit ses missions :

Les missions du conservatoire (arrêté du 15 décembre 2006) :

1. Des missions d'éducation fondées sur un enseignement artistique spécialisé, organisé en cursus

A cette fin, les établissements favorisent l'orientation des élèves tout au long de leur formation. Ils accompagnent leur projet et développent des collaborations entre spécialités artistiques, notamment lors des phases d'éveil et d'initiation ;

En musique,

Le conservatoire Hector Berlioz assure l'éveil, l'initiation et l'enseignement jusqu'aux classes préparatoires à l'enseignement supérieur (CPES) des instruments de l'orchestre symphonique, des instruments polyphoniques et les pratiques collectives qui s'y rapportent. Il assure de nombreuses esthétiques comme les musiques anciennes, le jazz, les musiques et danses traditionnelles, la composition électro-acoustique.

Il possède un département de l'enseignement des pratiques vocales comprenant un cursus voix pour enfants.

En danse,

Le conservatoire propose deux esthétiques : la danse classique et la danse contemporaine en proposant un éveil et une initiation et en garantissant les deux premiers cycles et le troisième cycle de formation des amateurs.

En théâtre,

Il propose également un éveil à partir de 9 ans puis un enseignement sur les deux premiers cycles et le troisième cycle de formation des amateurs.

2. Des missions d'éducation artistique et culturelle

Privilégiant la collaboration avec les établissements d'enseignement scolaire, notamment dans le cadre d'activités liées aux programmes d'enseignement, de classes à horaires aménagés, d'ateliers, de jumelages, de chartes départementales de développement de la pratique chorale et vocale ou de dispositifs similaires en danse et en art dramatique.

Le conservatoire Hector Berlioz est partenaire de l'Education Nationale dans le cadre du dispositif Classes à Horaires Aménagés (CHAM) primaire et secondaire ainsi que des actions d'éducation artistiques et culturelles via le Plan Local d'Education Artistique et Culturelle (PLEAC) de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère, en musique, danse et théâtre.

3. Des missions de développement des pratiques artistiques des amateurs

Notamment en leur offrant un environnement adapté.

La mission principale du conservatoire est l'enseignement artistique spécialisé adressé principalement aux amateurs (90%).

Le conservatoire propose par ailleurs des stages de musique ancienne, de musiques et danses traditionnelles, de jazz, de musiques actuelles.

Il favorise les rencontres avec les pratiques amateurs des structures associatives locales.

4. Missions de sensibilisation, de diversification et de développement des publics

Et prennent part à la vie culturelle de leur aire de rayonnement.

L'établissement est centre ressource pour la documentation, l'information, l'orientation et le conseil citoyen.

Au vu de son classement et identifié comme pôle ressource au sein du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (SDEA) de l'Isère, le conservatoire est force de proposition pour la mise en réseau des établissements d'enseignement artistique sur les territoires de la CAPI et du Nord Isère.

Par ailleurs, il s'inscrit dans le réseau Arc Alpin des conservatoires classés (CRR de Grenoble, Chambéry et Annecy) dans le cadre de l'agrément ministériel des classes préparatoires à l'enseignement supérieur (CPES).

Le conservatoire poursuit son engagement auprès des publics empêchés au travers de 5 partenariats avec des instituts spécialisés pour des dispositifs Musique Mouvement et Handicap (MMH).

5. Des missions de diffusion

Des productions liées à leurs activités pédagogiques et l'accueil d'artistes et ils entretiennent des relations privilégiées avec les partenaires artistiques professionnels, en particulier avec les organismes chargés de la création et de la diffusion.

Au cœur des missions du conservatoire, la diffusion s'inscrit dans le cadre de l'action culturelle et s'organise en saison pédagogique et saison professionnelle.

1/ ETAT DES LIEUX

Portrait de l'établissement sur la base de l'année scolaire 2021/2022 :

a) Usagers :

- 1 070 inscriptions – 927 élèves dont :
 - o 805 en musique
 - o 111 en danse
 - o 63 en théâtre

Sur ces 927 élèves :

761 de la CAPI
218 hors CAPI

65 élèves en cursus CHAM primaire de CE 1 à CM 2

62 élèves en cursus CHAM Collège de la 6^{ème} à la 3^{ème}

80 classes ayant bénéficié de l'action des musiciens intervenants soit 1870 élèves
Habituellement 95 classes et près de 3 000 élèves

876 heures d'enseignement dispensées par semaine
51 disciplines dispensées

b) Les ressources :

Un budget de fonctionnement de 4 062 374 € (budget prévisionnel 2023) financé par :

La CAPI à hauteur de 3 354 717 €

Le Conseil départemental de l'Isère à hauteur de 237 900 € (subvention socle 234 K€ + participation aux classes CHAM 60 €/élèves)

La DRAC à hauteur de 54 000 € + 4 000 € au titre du PLEAC (en fonction de projets)

Les usagers à hauteur de 360 000 € en moyenne pour 950 élèves

Coût moyen par élève 4 222 € (chiffres BP 2023)

c) Les locaux :

4 sites :

- Les locaux du conservatoire situés en centre-ville de Bourgoin-Jallieu – 1 Avenue des Alpes
- 4 603 m² 39 salles de cours
- Les locaux du conservatoire situés à Villefontaine – 25 rue du Berthet à Villefontaine
- 720m²
- Le studio de danse Maurice Béjart – situé 33 quai des belges à Bourgoin-Jallieu – 252 m²
- Le studio de danse situé dans le quartier de la Grive à Bourgoin-Jallieu, 7 rue des castors
- 195 m²

Les CHAM primaires :

- Ecole Claude Chary – quartier de Champaret

Les CHAM collège :

- Collège Salvador Allende – quartier de Champfleuri

Les ateliers d'initiation :

- Ecole Simone Veil à Bourgoin-Jallieu
- Collège Delaunay à Villefontaine

d) Les personnels :

- 68 enseignants
- 14 personnels administratifs et techniques

Le rayonnement et le développement des publics en 2021/2022 :

a) L'activité artistique et culturelle

6 055 spectateurs dans et hors les murs pour la saison artistique du Conservatoire

13 lieux investis hors les murs.

b) Les principaux partenaires et les réseaux

- Les partenaires :

- Les partenaires institutionnels : le Département de l'Isère, l'Etat (DRAC), l'Education Nationale,
- Les équipements culturels CAPI : Le Vellein, le réseau de médiathèques, la SMAC les Abattoirs
- Les partenaires associatifs : l'Orchestre d'Harmonie de Bourgoin Jallieu (OHBJ), le Big Band de Bourgoin Jallieu, Le New Swing, les 4 chœurs A Cœur Joie de Bourgoin Jallieu, le chœur Accroch'Notes de Villefontaine, l'INIS
- Les structures partenaires : Jazz à Vienne, les cinémas Kinépolis à Bourgoin Jallieu et Fellini à Villefontaine, l'Orchestre des Pays de Savoie, les Universités Grenoble-Alpes (UGA), le dispositif « Artiste de Haut Niveau » (AHN).
- Musique, Mouvement et Handicap (MMH) : Service Accueil de Jour de Bourgoin Jallieu, Service Accueil de Jour de St Victor de Cessieu, le Foyer Camille Veyron, l'ITEP de Montbernier,
- « Culture et Santé », l'établissement de santé mentale Portes de l'Isère

- Les réseaux :

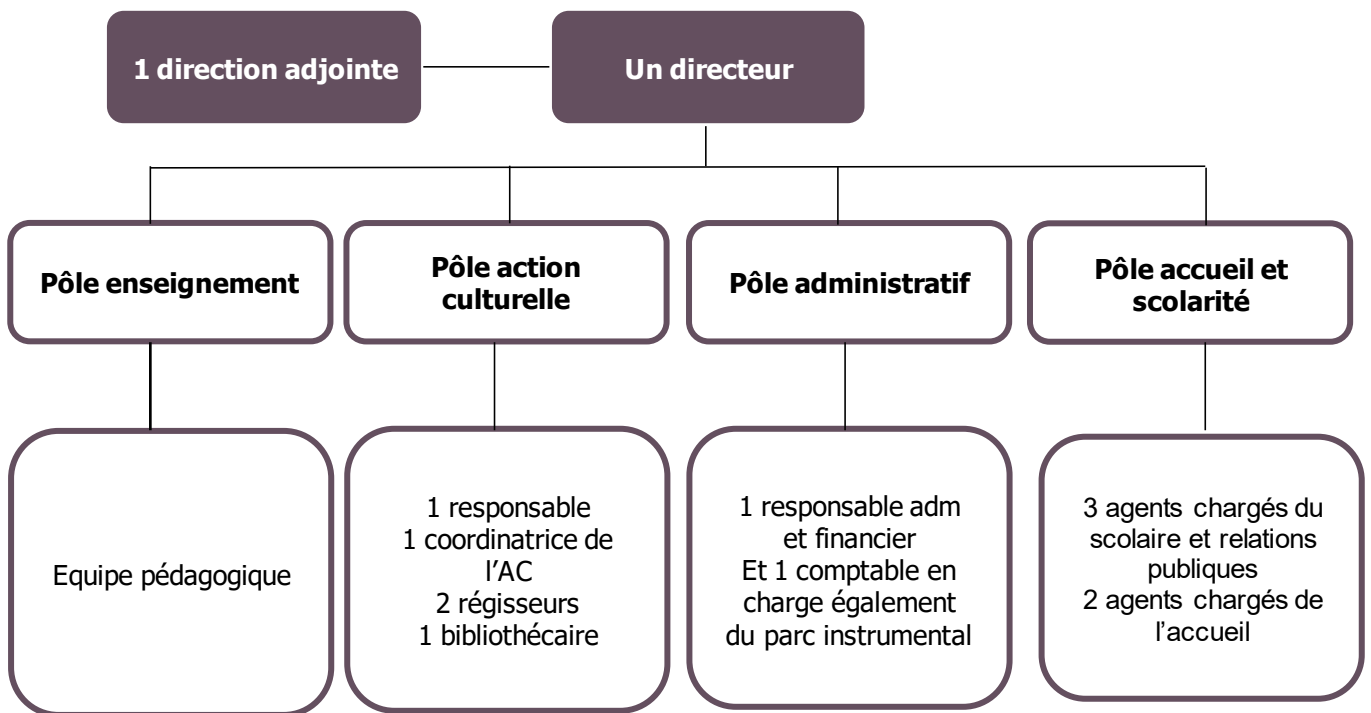
- L'Arc Alpin (Conservatoires à rayonnement régional d'Annecy, de Grenoble et de Chambéry),
- Le Réseau Nord Isère (écoles de musique de La Verpillière, de l'Isle d'Abeau, de Saint Quentin Fallavier).

c) Les publics spécifiques Culture et handicap

- 33 élèves en ateliers Musique Mouvement et Handicap issus de 4 structures partenaires (voir ci-dessus)

L'organisation interne

Organigramme avant la réorganisation :



2/ LE DIAGNOSTIC DU PROJET 2015/2020

2.1 - La pédagogie et la vie de l'élève

➤ Les atouts

Une équipe pédagogique

- Très qualifiée qui permet notamment l'excellence et la découverte des répertoires,
- Force de propositions et bouillonnante en termes pédagogiques, artistiques et culturels, notamment dans les pratiques collectives.

Le parcours pédagogique

- Une réflexion permanente sur les modes d'évaluation et la forme des examens,
- Un accueil des adultes dans le cadre des pratiques amateurs reflet de l'ouverture de l'action du Conservatoire à tous les publics.

Le respect du cadre réglementaire de l'enseignement artistique

- Des schémas d'orientation pédagogique nationaux et des textes garantissant le label CRD.

L'administration de la scolarité

- Une administration de la scolarité solide et structurée dotée d'outils qu'il convient de développer.
- Des actions et des moyens au service du suivi des élèves de qualité (extranet, bulletin scolaire, rencontres parents/professeurs).

➤ Les fragilité et constats

Une direction instable qui a fragilisé la ligne et la cohérence pédagogique par un manque de coordination.

Un grand nombre de projets ne favorisant pas la visibilité de l'action du Conservatoire.

Parcours pédagogique

- Une application trop littérale du schéma d'orientation pédagogique dans l'organisation de l'enseignement qui mérite une interprétation plus adaptée pour mieux accompagner certains élèves,
- Le parcours pédagogique de l'élève doit faire l'objet d'adaptation tant au niveau des examens qu'au niveau de l'organisation même de la scolarité,
- Un parcours de l'élève adulte insuffisamment formalisé dans les règles d'inscription,
- Des interactions musique/danse/théâtre trop rares et difficiles à organiser du fait de l'éclatement des sites du conservatoire (4 sites).

Le contenu pédagogique

- Un cursus voix (chant choral) mal structuré alors qu'il devrait permettre d'accéder facilement aux valeurs de la pratique d'ensemble et au grand répertoire.
- Des cursus danse et théâtre à développer avec la question du DEC (diplômes d'études chorégraphiques) pour la danse
- L'esthétique contemporaine des arts n'a pas été suffisamment suivie, notamment en musique, pour permettre des actions de sensibilisation des publics dans ces domaines

➤ **Les évolutions à encourager et/ou à entreprendre**

Parcours de l'élève :

- Nécessité d'apporter des adaptations en lien avec les évolutions pédagogiques (contrôle continu, individualiser l'accompagnement de l'élève...) ;
- Des approches pédagogiques à repenser : effectifs des cours collectifs, organisation et place de la FM... ;
- Une transversalité effective de la production d'évènements à mettre en œuvre avec d'autres acteurs culturels ;
- Une lisibilité de l'offre d'enseignement renforçant l'attractivité et évitant la dispersion.

Contenu pédagogique

- Des cursus danse et théâtre à développer avec la question du DEC pour la danse ;
- Des interactions danse/musique/théâtre à développer dans le nouveau conservatoire ;
- Développer les pratiques et la diffusion (conférences, clefs d'écoute...) en musiques contemporaines ;
- Un département jazz à valoriser et à conforter.

2.2 - Les ressources et la vie de l'établissement

➤ **Les atouts :**

- Une situation géographique très favorable à l'activité d'un CRD tant pour son fonctionnement (proximité de Lyon pour le recrutement des professeurs) que pour ses liens avec des acteurs culturels phares (Vienne, La Côte Saint-André) ;
- Un territoire culturellement très fertile et riche : 2 théâtres, 1 SMAC, 1 réseau de lecture publique, un musée d'art et d'histoire, etc...
- Les fonctions supports de la CAPI qui viennent en appui du Conservatoire et plus particulièrement la DRH, la DSI, le service juridique et le service communication.

➤ **Les fragilités et constats :**

- Une bibliothèque embryonnaire en termes de moyens humains (6 h/semaine) et inexistante en termes d'espaces privant les élèves d'un lieu de rencontre, d'études et de documentation ;
- L'éclatement de l'enseignement sur 4 sites distincts (Bourgoin-Jallieu et Villefontaine + 2 studios de danse sur Bourgoin-Jallieu) ;
- Un budget sous contraintes et en déséquilibre entre la masse salariale et l'action culturelle ;
- Une politique tarifaire complexe dans sa structuration : pas de stratégie tarifaire, une architecture de la grille tarifaire non lisible, aucun lien avec les écoles de musique du territoire ;
- Une organisation de temps de travail des agents partiellement adaptée à l'activité du Conservatoire et plus particulièrement au niveau de l'action culturelle ;
- Absence de référent en charge des relations avec les publics en situation de handicap ;

- Une organisation de l'administration fragile et inadaptée à l'activité et à l'ambition du Conservatoire :
- Une direction qui a perdu de son autorité artistique et le pilotage de l'établissement s'est peu à peu délitée avec une délégation importante à la Responsable Administrative et Financière et à la scolarité.
- Un service de l'action culturelle trop éloigné de sa raison d'être (fin 2019/2020, il est davantage un support d'organisation des événements culturels et artistiques) ;
- Un service scolarité qui est à la croisée des chemins (professeurs, usagers, familles, service communication, AC) et dont l'activité mérite d'être objectivée, encadrée et précisée dans son niveau de services ;
- Un service administratif et financier à recentrer sur ses missions et à professionnaliser notamment au niveau du volet des RH, du suivi de la masse salariale et des relations contractuelles avec les intervenants.

➤ **Les évolutions à encourager, à entreprendre :**

- Une organisation de l'administration à structurer pour lui apporter cohérence et efficience ;
- Créer une ressource documentaire dynamique et ouverte aux établissements du Nord Isère dans le nouvel établissement ;
- Elargir les financements, notamment à travers des actions transversales et/ou co-réalisées avec les autres acteurs culturels de la CAPI (Vellein, SMAC) et rechercher des financements externes comme le mécénat ;
- Définir une stratégie tarifaire (en favorisant notamment la circulation des élèves) et améliorer la compréhension de la grille.

2.3 - Le rayonnement de l'établissement

➤ **Les atouts :**

L'Education Artistique et Culturelle :

- Une place importante dans le PLEAC de la CAPI (3500 enfants / an) – Très forte implication des musiciens intervenants qui participent au rayonnement de la CAPI et de sa politique éducative et culturelle ;
- Des actions transversales avec les EAJE qui permettent aux professionnels de la Petite enfance d'acquérir des compétences en termes d'éveil musical auprès des tout-petits.

L'action culturelle :

- La position géographique entre Vienne et la Côte Saint André qui permet d'envisager des partenariats ;
- Un établissement ressource à l'échelle du Nord Isère du fait de son label CRD.

Le label CRD :

- L'efficience du dispositif des CHAM primaires qui participent à l'attractivité de l'école, du Conservatoire et du territoire ;
- Un label offrant des esthétiques, spécialités et départements pédagogiques diversifiés, complémentaires et riches ;

- Le CPES (Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur) en lien avec Arc Alpin qui participe également à l'attractivité de l'établissement ;

Les partenaires :

- L'hébergement d'associations musicales par le Conservatoire favorise la circulation des élèves ;
- Un établissement ressource à l'échelle du territoire ;
- Un partenariat avec l'Arc Alpin stimulant ;
- Un conservatoire ressource auprès des écoles de musique du Nord Isère notamment sur le volet pédagogique et artistique.

➤ **Les fragilités et constats :**

L'action culturelle :

- **Une activité foisonnante** mais sans ligne directrice au détriment de sa visibilité. Ce constat est fait au niveau des publics et du sens que l'action culturelle doit représenter pour les enseignants et les élèves ;
- **L'absence de scène dédiée** (auditorium) et un accès difficile aux scènes existantes sur le territoire de la CAPI ne favorisant pas la diffusion ;
- Une stratégie de communication à élaborer.

L'éducation artistique et culturelle :

- **Les actions initiées dans le cadre du PLEAC sont trop déconnectées du Conservatoire** - c'est le PLEAC qui gère la relation aux écoles en grande autonomie du fait de l'organisation actuelle de l'établissement ;
- **Manque de visibilité des actions réalisées** et manque de lien avec les professeurs du Conservatoire ;
- **Défaut de sens au niveau des actions à destination des collèges et lycées** : elles ne s'inscrivent pas dans une proposition globale ;
- Un constat de dispersion ;
- **« Musique Mouvement et handicap »** : déficit de stratégie et des moyens déployés disproportionnés au public ciblé et une absence de coordination au sein du Conservatoire. Les actions en matière de musique et handicap sont indispensables pour un CRD ; toutefois elles sont à repenser en définissant leurs objectifs et leurs moyens.

Les actions partenariales :

- Le déficit de ligne stratégique au niveau des actions avec les établissements scolaires ;
- Animation du réseau des écoles de musique – une action à relancer en visant à faciliter la circulation des élèves ;
- Les actions avec les acteurs culturels de la CAPI ne sont pas suffisamment affirmées ;
- Le rôle d'établissement ressources à l'échelle du Nord Isère n'est pas suffisamment développé pour un CRD.

➤ **Les évolutions à encourager, à entreprendre**

L'action culturelle :

- Une action culturelle à remettre au centre du Conservatoire en :
 - Mettant en scène les élèves et les professeurs ;
 - Mettant en scène l'offre du Conservatoire par une programmation d'évènements attractifs, stimulant la curiosité pédagogique (création d'un ensemble instrumental, programmation de master class...) ;
 - L'utilisant comme levier managérial : élaborer l'action culturelle fédérant les professeurs et les élèves autour de projets pédagogiques et artistiques.
- La conception et la production d'une programmation représentative de l'excellence des enseignements et réalisées par les élèves qui associent l'ensemble des professeurs (via une bourse aux projets) dans le respect des contraintes budgétaires.

L'Education Artistique et Culturelle :

- La reconnexion avec l'équipe pédagogique du Conservatoire via une coordination pédagogique.

Les partenariats :

- Avec les écoles de musique : créer des circulations d'élèves sur le volet pédagogique et sur le volet administratif dans une démarche de valorisation du pôle ressources du Conservatoire pour les écoles du Nord – Isère à l'aide de formation des professeurs, de mutualisation du fonds documentaires...
- Arc Alpin : un partenariat à conforter sur des actions identifiées.

3 – LE PROJET D'ETABLISSEMENT 2023/2026

A/ L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET LA VIE DE L'ÉLÈVE

1/ Une excellence pédagogique et artistique diversifiée et large

a) Le parcours de l'élève :

Des parcours :

Le parcours de l'élève au conservatoire est construit afin de permettre à chacun **de développer au mieux ses aptitudes artistiques en fonction de son projet** et d'inscrire dans la durée l'acquisition de ses compétences.

Les élèves pourront suivre un parcours diplômant organisé en cursus complet par cycles et conduisant à la délivrance de diplômes **mais aussi des parcours de formation plus souples, que ce soit dans la durée, l'organisation pédagogique ou le cadre temporel.**

Pour ceux qui le souhaitent et qui en ont les compétences, ils pourront bénéficier d'une préparation à l'entrée en écoles supérieures (CPES) et/ou présenter le diplôme d'études musicales.

Les objectifs du conservatoire sont d'aider l'élève à opérer des choix, à révéler sa part créative, à favoriser la mise en place d'un esprit critique, d'une curiosité culturelle et d'une appétence pour le spectacle vivant.

Le Conservatoire s'attachera également à consacrer une attention particulière aux « primo arrivants », qu'ils soient débutants en accompagnant leur choix esthétique, musical, chorégraphique ou théâtral, ou bien qu'ils soient issus d'autres structures d'enseignement artistique en les aidant à poursuivre le mieux possible leur parcours.

La détermination esthétique des élèves débutants sera favorisée par la mise en place d'un « parcours découverte » unique, plus lisible par les usagers, fluide et cohérent, correspondant aux conditions d'accueil de chaque discipline et aux moyens du conservatoire.

L'évaluation en Musique, Danse et Théâtre :

L'évaluation est intrinsèquement liée au parcours de l'élève, qu'elle soit diagnostique, formative ou sommative, car il ne peut y avoir formation sans évaluation. La notion même d'évaluation vaut tant pour le parcours diplômant que pour le parcours personnalisé.

- L'évaluation diagnostique permettra aux équipes pédagogiques d'évaluer au mieux le projet de tout élève s'inscrivant au conservatoire dans une discipline musicale, chorégraphique ou théâtrale sous la forme d'une rencontre ou d'un test de niveau pour les non débutants. Cette évaluation permettra un échange préalable entre l'équipe pédagogique et les familles. **Elle sera l'occasion de réaffirmer l'investissement que requiert la formation au Conservatoire et de vérifier l'adéquation du projet de l'élève à l'offre du conservatoire.**
- L'évaluation continue (formative) permet à l'élève de recevoir des conseils afin de progresser au mieux : ses bilans réguliers l'accompagnent tout au long de sa formation selon des critères communs à toutes les disciplines, mais aussi selon des critères spécifiques à chacune d'entre elles. Elle peut avoir entre autres comme support des bulletins semestriels et s'exercer aussi lors de prestations publiques.
- L'évaluation sommative, ou examen de fin de cycle, dresse le bilan de l'élève au regard des compétences attendues et du niveau requis : l'élève est évalué par un jury interne ou extérieur lors d'une prestation publique, qui fait partie intégrante de la formation.

La prise en compte systématique de l'évaluation permet l'articulation de regards différents et une globalité d'appréciation bénéfique à l'élève.

L'enjeu du présent projet d'établissement consistera à :

- Redéfinir l'évaluation de la fin du premier cycle dans sa forme et ses contenus
- Interroger la pondération de l'évaluation continue dans l'évaluation terminale en fonction des cycles d'apprentissage et la faire évoluer si nécessaire.
- Requestionner les modalités et les enjeux de l'examen de fin du 2^{ème} cycle et des 3^{èmes} cycles.

b) Les objectifs artistiques et pédagogiques et l'organisation en cycles

Les objectifs artistiques et pédagogiques

Devront être au centre des apprentissages les **répertoires patrimoniaux et de création** et leurs techniques en musique, en danse et en art dramatique :

- Les musiques européennes occidentales, savantes et traditionnelles, musiques anciennes, jazz,
- La danse classique et contemporaine, ancienne, traditionnelle,
- Le théâtre classique, moderne et contemporain,

Une attention particulière sera portée à la composition et à la création dans toutes les disciplines.

En musique,

Le chant choral, premier vecteur de sensibilisation musicale et voie d'accès à de nombreux répertoires, doit trouver toute sa place dès le début de l'apprentissage, au sein des cours de formation musicale et en lien avec la filière voix. Ainsi, l'existence de plusieurs chorales d'enfants permettra un ancrage autour d'une pratique collective motivante et fédératrice et favorisera le rayonnement de l'établissement.

Par ailleurs, les pratiques collectives instrumentales représenteront le socle de la formation du musicien grâce à l'apprentissage des répertoires de tous les ensembles et esthétiques représentés au Conservatoire en lien avec l'orchestre symphonique.

En danse,

Les deux esthétiques, danse classique et danse contemporaine, sont proposées dès le début du 1^{er} cycle, de la manière la plus cohérente et complémentaire possible. Dans la perspective du nouvel équipement communautaire, étendre ces deux esthétiques en double dominante jusqu'à la fin du 3^{ème} cycle amateur développera la visibilité, l'attractivité du département danse vers de nouveaux publics. Sensibilisés à d'autres apports culturels par des rencontres avec des artistes extérieurs, les élèves travailleront autour des répertoires, à l'aide de conférences, de la formation musicale danseur.

Ces deux esthétiques gagneront à se nourrir de l'histoire de la danse et de l'analyse du mouvement.

En théâtre,

La particularité de l'apprentissage théâtral au conservatoire Hector Berlioz est qu'il s'adresse à de très jeunes élèves à partir de 9 ans ce qui sera conforté. De même, les liens entre le département théâtre et le cursus voix seront réaffirmés notamment par un apprentissage du chant choral puis par la participation au Jeune Ensemble Vocal.

La transversalité avec les cours de chant est en effet une des caractéristiques de ce département pédagogique.

L'organisation en cycles :

Le parcours diplômant du conservatoire s'articule en 3 cycles de « formation amateur » conduisant au Certificat d'Etudes Musicales (CEM), Chorégraphiques (CEC) ou Théâtrales (CET en préfiguration).

Un parcours personnalisé, non diplômant, sera proposé dans la limite des moyens du conservatoire, dont le contenu et la durée seront définis en concertation avec l'élève, l'équipe pédagogique et la direction.

Dans le parcours diplômant en musique, 3 orientations sont possibles dès l'issue du 2^{ème} cycle :

- Le 3^{ème} cycle « amateur » conduisant au Certificat d'Etudes Musicales (CEM)
- Le 3^{ème} cycle « spécialisé » sur examen d'entrée conduisant au Diplôme d'Etudes Musicales (DEM),
- Les Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur (CPES) sur examen d'entrée mutualisé entre les conservatoires de l'Arc Alpin, pouvant conduire aussi au Diplôme d'Etudes Musicales (DEM)

Autant l'examen d'entrée et le Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES) ont été formalisés et agréés par le Ministère de la Culture, autant le 3^{ème} cycle « amateur » et le 3^{ème} cycle « spécialisé » seront à formaliser plus précisément : ils devront être réinterrogés au regard notamment du volume horaire hebdomadaire d'enseignement et des contenus pédagogiques, à mettre en perspective avec les obligations scolaires des lycéens d'aujourd'hui.

De même, le deuxième cycle en musique, danse et théâtre conduisant au Brevet d'Etudes Musicales (BEM), Brevet d'Etudes Chorégraphiques (BEC) ou Brevet d'Etudes Théâtrales (BET), devra faire l'objet d'une analyse fine : en effet, la pyramide des âges des élèves accueillis montre une fragilité des effectifs dès le milieu de ce 2^{ème} cycle, effectifs qu'il sera important de stabiliser et de dynamiser en interrogeant les contenus et en valorisant les brevets de fin de 2^{ème} cycle.

c) Un équilibre des spécialités et des esthétiques dans une dynamique pédagogique et artistique

Dispenser un enseignement artistique spécialisé fondamental en musique, danse, et théâtre doit favoriser une pratique transversale des arts.

La proximité des 3 spécialités, musique, danse et théâtre, réunies en un seul lieu favorisera les projets transversaux et les rencontres artistiques des élèves (projets personnels d'élèves, stages multi-esthétiques, classes de maître transversales) ; elle contribuera aussi à développer l'innovation pédagogique des enseignants ainsi que leurs projets professionnels grâce à une concertation plus fluide et plus simple.

Toujours dans la perspective de l'ouverture du nouvel équipement, l'enjeu de ce projet d'établissement pourrait permettre d'élaborer et de mettre en place un éveil artistique commun réunissant musique et danse. Cette sensibilisation aura pour objectifs l'éveil de la perception, de la créativité et de la sensibilité artistique propices à l'épanouissement culturel et à une détermination ultérieure plus éclairée.

Suivre un double cursus en musique et en danse jusqu'au 2^{ème} cycle au minimum devra également être possible afin d'allier des apprentissages qui se nourrissent l'un l'autre.

La transversalité des enseignements du théâtre et du cursus voix sera renforcée pour aboutir à un apprentissage au plus près des arts de la scène, de la comédie musicale à l'atelier lyrique.

Afin d'étayer ces projets transversaux, la mise en place de cours de culture communs embrassant musique, danse et théâtre, ouvrira de nouveaux horizons artistiques et pédagogiques.

2/ Une démarche pour une égalité d'accès aux pratiques artistiques et culturelles

Les CHAM :

Les dispositifs des Classes à Horaires Aménagés en Musique (CHAM) mis en place à l'école Claude CHARY (Bourgoin-Jallieu) puis en 2016 au collège Salvador ALLENDE (Bourgoin-Jallieu) contribuent à élargir les publics et à franchir les barrières culturelles et sociales. Ces dispositifs devront s'inscrire dans l'équilibre global des disciplines offertes grâce à une orientation ciblée et surtout liée au cursus et aux moyens du conservatoire.

A cet effet, les élèves qui s'inscriront en parcours CHAM, primaire ou secondaire, débiteront l'instrument dès la première année du dispositif.

Les restitutions publiques issues des travaux pédagogiques des élèves inscrits en CHAM s'intégreront dans les manifestations organisées par le conservatoire au même titre que pour les autres élèves.

L'usage du numérique :

L'enseignement artistique spécialisé requiert un face à face pédagogique essentiel, en présentiel, socle de la transmission. Les technologies numériques et les multimédias en général prennent toute leur place aujourd'hui, et étoffent l'enseignement de compléments pédagogiques dans chacune des spécialités (musique, danse et art dramatique).

L'usage du numérique favorisera également l'accueil de nouveaux publics, parfois éloignés (conférences) et offrira aussi une souplesse temporelle tout en réduisant les contraintes de mobilité.

De même, les actions et les moyens mis en place par le conservatoire pour faciliter l'accueil, l'orientation et la communication avec les familles sont à maintenir (extranet, bulletin scolaire, etc....) et à renforcer, notamment au niveau des documents de communication, enregistrements, captations vidéo, via les réseaux sociaux et le site internet.

Le Plan Local d'Éducation Artistique et Culturel (PLEAC) :

Acteur du Plan Local d'Éducation Artistique et Culturel (PLEAC), le conservatoire poursuivra ses actions de sensibilisation hors les murs en direction des publics dans toute leur diversité, écoles maternelles, écoles élémentaires et établissements secondaires, y compris les publics de la petite enfance.

Le conservatoire s'attachera à conjuguer l'Enseignement Artistique Spécialisé (EAS) et l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) en articulant l'organisation et la coordination administrative et pédagogique au sein du conservatoire et avec les différents acteurs du PLEAC.

Ainsi, les restitutions publiques des projets relevant de l'EAC s'inscriront pleinement dans la programmation pédagogique et la saison culturelle du conservatoire.

Les personnes en situation de handicap :

Partant des constats figurant dans le diagnostic, l'enjeu du présent projet d'établissement est de maintenir ce dispositif tout en prenant en compte les moyens humains actuels et en les équilibrant pour accueillir les élèves en situation de handicap léger (troubles « dys » par exemple) au sein du conservatoire (effectifs en augmentation).

A ce titre, il conviendra d'organiser dès l'inscription une rencontre avec les familles et les élèves pour définir les modalités de ces parcours adaptés. Cet accueil sera accompagné et évalué par un enseignant référent qui fera le lien entre les familles, les élèves et les enseignants volontaires.

Les formations :

Afin d'étayer cette démarche pour une égalité d'accès aux pratiques artistiques et culturelles, des formations transversales seront proposées : par exemple, des formations sur les pratiques somatiques visant à appréhender la conscience du corps en mouvement dans l'espace dans son ensemble, tant en musique qu'en danse ou en théâtre.

Par ailleurs, des actions régulières de sensibilisation et de prévention des risques auditifs seront à promouvoir et développer tant pour l'ensemble des élèves que pour les enseignants.

Sous forme de conférences, une réflexion sur les enjeux de la culture aujourd'hui devra être engagée. Quelles conséquences les crises successives ont-elles eu sur les pratiques et les enseignements artistiques et plus largement sur les pratiques culturelles ? Peut-on vivre d'un métier artistique ?

Bien d'autres thématiques croisant les enjeux et les missions d'enseignement spécialisé et d'éducation culturelle dans les conservatoires seront abordées dans les domaines de l'art.

Le parcours découverte :

Le conservatoire proposera **un parcours « découverte »** de l'ensemble des instruments enseignés au conservatoire aux élèves de 6 ans inscrits en Formation Musicale niveau Initiation.

Pour la danse et le théâtre, cette découverte aura lieu lors des années d'éveil et d'initiation.

Le site de Villefontaine :

Partie intégrante du conservatoire, le site de Villefontaine est un lieu stratégique pour l'accueil des usagers du secteur ouest de la CAPI. La formation en musique sur ce site devra répondre à l'évolution démographique et offrir un parcours en premier cycle notamment en formation musicale, instrumentale et en chant choral.

B/ LE TERRITOIRE ET LE RAYONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT

a) Les partenariats :

Le Conservatoire Hector Berlioz, seul établissement à rayonnement départemental en Isère, compte aujourd'hui environ 1 000 élèves en musique, en danse et en théâtre et, au vu du nouvel équipement qui s'ouvrira en 2024, sera en capacité d'accueillir 1200 élèves. Il développe une importante activité dans le domaine de l'enseignement artistique spécialisé ainsi qu'au niveau de l'éducation artistique et culturelle s'inscrivant dans le plan local d'éducation artistique et culturelle (PLEAC).

L'éducation nationale :

Le partenariat avec l'éducation nationale constitue le point de départ d'un accès à l'art et à la culture au niveau des actions de sensibilisation et d'enseignement sur le territoire de la CAPI dans les écoles maternelles et élémentaires, les collèges et lycées via le PLEAC, et à l'enseignement spécialisé en musique par les dispositifs CHAM.

Le conservatoire s'attachera à conjuguer les actions rapprochant l'enseignement artistique spécialisé et l'éducation artistique et culturelle sous différentes formes.

Par ailleurs, il construira des aménagements horaires avec les collèges du territoire notamment en danse et théâtre sans recourir à des dispositifs institutionnels.

Enfin, le conservatoire questionnera l'organisation actuelle des classes CHAM en tenant compte de la proximité géographique d'établissements scolaires, comme l'école Simone VEIL qui accueille déjà des actions de sensibilisation en danse, le collège Pré-Bénit et le lycée l'Oiselet.

L'enseignement supérieur :

Le conservatoire Hector Berlioz est signataire de plusieurs conventions avec les universités de la région, comme les Universités-Grenoble-Alpes (UGA), et partie prenante du dispositif « Artiste de Haut Niveau » (AHN) qu'il conviendra de poursuivre et de consolider, tout comme ceux existants avec les institutions d'enseignement supérieur (CNSMDL, CEFEDM, ...). D'autres partenariats seront à étudier.

Le département de l'Isère :

En tant que pôle ressource du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (SDEA), le conservatoire sera moteur de la mise en réseau des écoles du territoire du Nord Isère dont les écoles de musique du territoire.

A ce titre, le présent projet d'établissement visera à faciliter la circulation des élèves entre les différents lieux d'enseignement du réseau par la mise en place d'un dispositif administratif et pédagogique adapté qui reste à construire.

Le conservatoire entend renforcer son rôle de pôle ressource pour :

- Les enseignements et les esthétiques représentés diversifiés, comme la musique « savante occidentale », le jazz, les musiques anciennes, les musiques traditionnelles, la danse classique et contemporaine, le théâtre classique et contemporain ;
- Le parcours diplômant amateur et jusqu'au cycle préparatoire à l'enseignement supérieur (CPES) ;
- Un parc instrumental et un fonds documentaire qui pourra être accessible aux écoles du Nord Isère ;
- Un auditorium qui pourra notamment accueillir les publics des écoles de musique du territoire ;
- Des actions d'éducation artistique et culturelle sur le territoire de la CAPI ;
- Des partenariats avec l'éducation nationale (CHAM primaire et collège) ;
- Une action culturelle ambitieuse et rayonnant sur le territoire.

L'Arc Alpin :

En partenariat avec les 3 autres conservatoires classés de l'Arc Alpin (Chambéry, Annecy, Grenoble), le conservatoire poursuivra ses actions pédagogiques communes, notamment au niveau des examens d'entrée du cycle préparatoire à l'enseignement supérieur (CPES).

L'écosystème culturel local :

Le conservatoire participera activement aux projets communs et partagés des équipements culturels de la CAPI dans un objectif de croisement des publics et des esthétiques, avec les médiathèques, la scène des Abattoirs, le Théâtre du Vellein, le musée de Bourgoin-Jallieu et les autres partenaires publics et privés.

b) La mise en réseau territorial :

La mise en réseau du conservatoire avec les établissements d'enseignement artistique du territoire de la CAPI participera à un équilibre territorial entre le secteur ouest (La Verpillière, L'Isle d'Abeau, Saint Quentin-Fallavier) et la ville centre (Bourgoin-Jallieu).

La mise en réseau devra favoriser, au moins pour le premier cycle, un apprentissage déployé de manière complémentaire avec les écoles de proximité et le Conservatoire, permettant l'accès à une offre d'enseignement instrumental complète et diversifiée.

La circulation des élèves sera notamment rendue possible grâce une politique tarifaire adaptée entre les structures publiques et privées. Des rencontres, auditions partagées favoriseront ce projet.

En tant que pôle ressource, le conservatoire pourra être force de proposition à propos d'évaluations communes de fin de premier cycle pour le réseau Nord-Isère. Grâce à l'agrément du Ministère pour l'entrée en classes préparatoires à l'enseignement supérieur (CPES), il pourra aussi accueillir les grands élèves du conservatoire à rayonnement communal de Vienne.

c) L'action culturelle :

Sous l'impulsion de la direction, en parallèle aux enseignements artistiques que le conservatoire propose, l'action culturelle se situera au centre des apprentissages en offrant une saison professionnelle et pédagogique d'une grande diversité esthétique, ouverte à tous.

Les formats des manifestations s'organiseront dans un objectif de diversification et d'élargissement des publics.

A la hauteur de ses moyens humains et financiers, le conservatoire s'attachera à privilégier une programmation partagée et concertée ; les saisons professionnelle et pédagogique s'articuleront de manière à se compléter pour favoriser « l'école du spectateur ».

4 - LES RESSOURCES DISPONIBLES POUR LE PROJET D'ETABLISSEMENT 2023/2026

A/ LES MOYENS BUDGETAIRES

1/ l'équilibre général :

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental Hector Berlioz s'appuie sur un budget annuel (fonctionnement & investissement) de plus de 4 100 000 € (budget prévisionnel 2023).

La principale charge est la masse salariale (95 % du budget de fonctionnement) au-delà de ce qui est observé sur des conservatoires de taille et rayonnement comparables.

Afin de revenir à un montant plus soutenable d'une part et de dégager des marges de manœuvre pour le financement des besoins de l'établissement (action culturelle, nouvelles charges liées au nouvel équipement...) une trajectoire budgétaire a été identifiée pour aboutir à une structuration de la masse salariale :

- Comprenant un rééquilibrage des spécialités danse, théâtre et musique ;
- Respectant les exigences du label CRD ;
- Rééquilibrant les effectifs de PEA et d'ATEA dans un objectif de développement pédagogique et artistique harmonieux du Conservatoire en général et au sein de chaque département ;
- Anticipant les futurs besoins liés à la mise en service du nouvel équipement (régisseur général, bibliothécaire, accueil) ;
- Maîtrisant le recours aux heures supplémentaires ;
- Et dégageant des moyens pour l'action artistique et culturelle dont le budget a été divisé par 2 entre 2015 et 2020.

Le coût annuel moyen d'un élève inscrit actif est de plus de 3 750 € (compte administratif 2021).

Le fonctionnement de l'établissement, si l'on déduit les recettes de l'établissement (participation du Département de l'Isère et de la DRAC) et la participation des usagers, est financé à hauteur de 84 % par le budget général de la CAPI.

Cette part ne cesse de croître du fait de la stabilité des financements extérieurs et de l'augmentation des dépenses de fonctionnement.

Le principal enjeu budgétaire sur la durée du projet va consister à contenir les dépenses et augmenter les recettes de fonctionnement avec l'augmentation du nombre d'élèves dans les 3 spécialités en général et plus particulièrement dans les classes d'art dramatique et de danse.

2/ La tarification des élèves

Un enjeu de simplification et de revalorisation a été identifié visant à améliorer la compréhension de la facturation aux élèves.

Un travail devra être réalisé dès 2023 pour la mise en place d'une nouvelle grille tarifaire dès septembre 2024.

Dès 2023, une revalorisation de la grille tarifaire sera réalisée en prévoyant son indexation, dans des proportions contenues néanmoins, à l'augmentation des charges de fonctionnement.

B/ LES MOYENS HUMAINS

1/ Le management opérationnel :

Le 1^{er} novembre 2021, Eric Geneste a pris la direction du Conservatoire Hector Berlioz.

L'état des lieux réalisé dès sa prise de poste et les principaux constats partagés avec la direction générale et la DRH ont initié une évolution de l'organigramme du Conservatoire qui a eu pour objectifs :

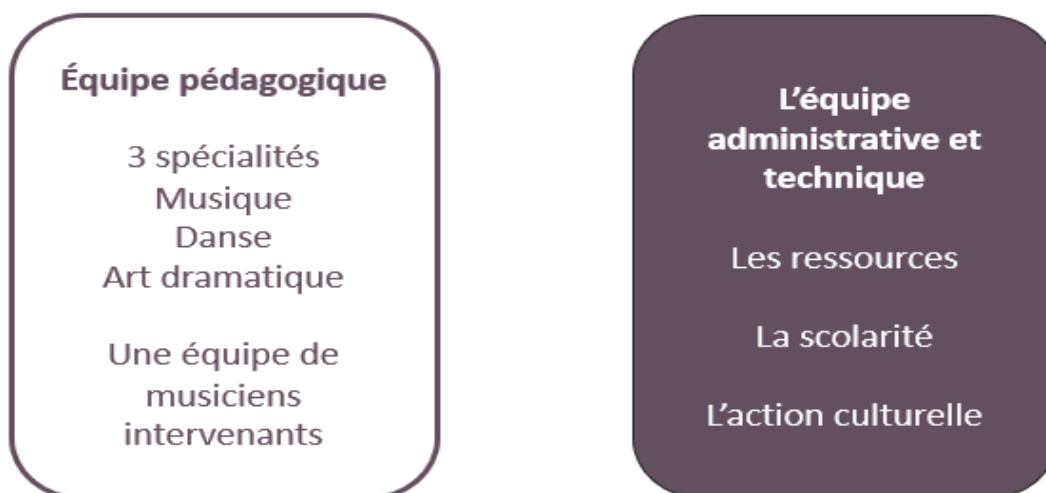
- De donner un nouveau souffle et une nouvelle tonalité à l'action culturelle au bénéfice du rayonnement artistique et culturel du territoire et en l'utilisant comme levier managérial ;
- De donner du sens, de l'enthousiasme collectif et fédérateur au projet artistique et culturel ;
- De favoriser la cohésion de l'équipe pédagogique intégrant les musiciens intervenants ;
- De conforter les 3 piliers fondateurs du Conservatoire à savoir la scolarité, l'action culturelle et les fonctions supports ;
- De confirmer la direction dans son rôle de pilotage artistique, pédagogique et managérial ;
- De structurer l'action du service scolarité dans sa relation avec les professeurs.

Depuis septembre 2022, un nouvel organigramme approuvé en Comité technique en juin 2022 est mis en place.

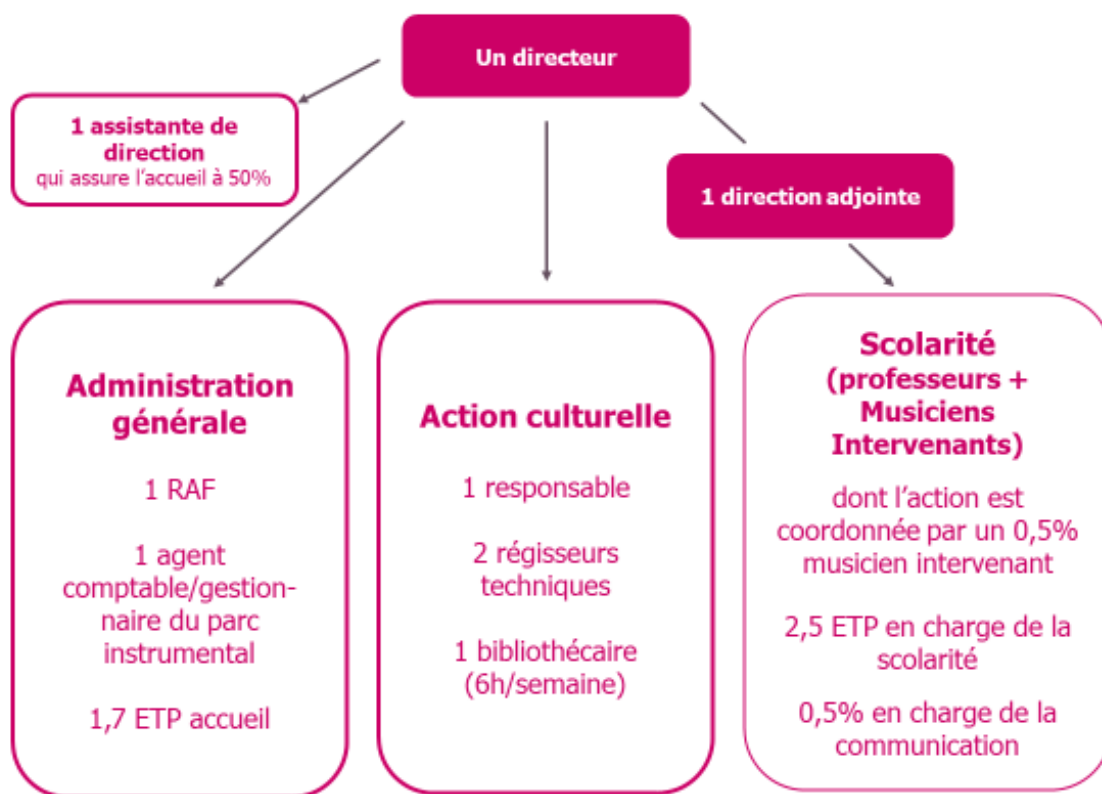
L'organigramme du Conservatoire Hector Berlioz au 1^{er} janvier 2023

L'équipe de direction

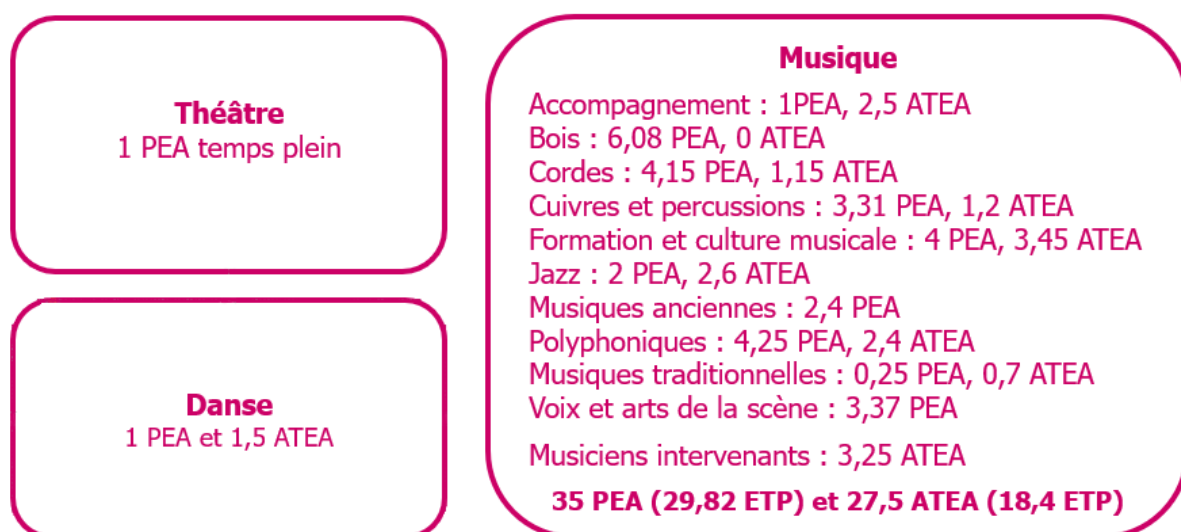
direct(riche)/teur
et direct(riche)teur adjoint(e)



- **L'équipe administrative et technique du Conservatoire Hector Berlioz au 1^{er} mars 2023 :**



- **L'équipe pédagogique du Conservatoire Hector Berlioz au 1^{er} janvier 2023 :**



2/ Vers une structuration adaptée, équilibrée et cohérente des moyens

Les charges de personnel représentent près de 95% du budget de fonctionnement de l'établissement alors que les tendances observées dans des établissements comparables sont de l'ordre de 90%.

Cette situation s'explique essentiellement par :

- Un déséquilibre marqué entre les PEA (professeur d'enseignement artistique) -catégorie A - et les ATEA (assistant territorial d'enseignement artistique) - catégorie B ;
- Ainsi qu'un format des cours collectifs à reconsidérer.

La pyramide des âges des enseignants fait état de plusieurs départs de PEA dans les 5 années à venir.

A l'heure où la CAPI organise un examen systématique des évolutions et/ou créations de postes pour l'ensemble des services, le Conservatoire doit se saisir de l'opportunité de ces départs pour redéployer les temps de travail dans un objectif de rééquilibrage des cadres d'emploi tout en veillant à respecter les exigences du Label Conservatoire à Rayonnement Départemental.

Cette politique de redéploiement au sein de l'équipe pédagogique particulièrement qualifiée, devra se faire dans un esprit visionnaire intégrant le développement de l'activité de l'établissement à partir de 2024 avec la mise en service du nouvel équipement.

S'inscrivant dans une démarche prospective de la structuration pédagogique du Conservatoire 2024, une trajectoire a été mise en perspective tendant vers une organisation équilibrée, cohérente, au bénéfice d'un réenchancement de l'action culturelle et de l'attractivité du Conservatoire sur la CAPI et le Nord Isère.

Cette trajectoire devra également tenir compte de la politique générale en matière de RH de la CAPI.

Trajectoire pédagogique indicative pour 2023-2030

Département	Effectif au 1/1/2023	Effectif visé à l'issue de la trajectoire 1200 élèves	Justification
Accompagnement	1 PEA et 2,5 ATEA	1 PEA et 3,5 ATEA	Nécessité de créer 1 ETP d'ATEA, accompagnement 20h
Bois	6 PEA et 0 ATEA	4,5 PEA et 1,3 ATEA	
Cordes	4,15 PEA et 1,15 ATEA	3,5 PEA et 2,25 ATEA	Nécessité d'équilibre Création d'un 0,5 ETP d'ATEA (en violon) et transformation d'un poste d'ATEA (contrebasse) en PEA (besoin CPES)
Cuivres et percussions	3,31 PEA et 1,3 ATEA	3,5 PEA et 0,50 ATEA	Transformation du poste d'ATEA trombone en PEA Trombone (besoin CPES)
Danse	1 PEA et 1,5 ATEA	1 PEA et 2 ATEA	Nécessité d'augmenter de 0,5 ETP d'ATEA Liste d'attente d'élèves
Formation/Culture Musicale	4 PEA et 3,45 ATEA	2 PEA et 5,05 ATEA	Redéploiement
IMS	0 PEA et 3,25 ATEA	0 PEA et 3,25 ATEA	
Jazz	2 PEA et 2,6 ATEA	1 PEA et 3,4 ATEA	
Musiques anciennes	2,4 PEA et 0 ATEA	1 PEA et 1,6 ATEA	1 seul CA est nécessaire par esthétique. Nécessité de créer 10h de viole de gambe pour structurer le département ou de chant baroque polyphonique
Polyphoniques	4,25 PEA et 2,5 ATEA	4,5 PEA et 2,45 ATEA	
Musiques et danses traditionnelles	0,25 PEA et 0,7 ATEA	0,25 PEA et 0,7 ATEA	
Voix et arts de la scène	3,37 PEA et 0 ATEA	2,12 PEA et 1,6 ATEA	Nécessité de modifier 1 PEA chant 12h en ATEA et de modifier le poste de PEA théâtre 16h en 2 postes : 1 PEA 8h + 1 ATEA 20h (Suppression des doublons en termes de compétences)

C/ LES MOYENS MATERIELS

1/ Les bâtiments

L'activité pédagogique du Conservatoire est organisée sur 4 sites distincts : 3 sur Bourgoin-Jallieu et 1 sur Villefontaine.

Avec la mise en service du nouvel équipement prévue en septembre 2024, le Conservatoire disposera de locaux adaptés aux besoins pédagogique artistique avec l'hébergement des 3 spécialités dans un même lieu.

Dans une logique d'équilibre territorial, il est prévu de conserver le site de Villefontaine. Des travaux de sécurisation des locaux sont à prévoir ainsi que d'uniformisation d'accès avec le nouveau site de Bourgoin-Jallieu.

Les principales caractéristiques du nouveau Conservatoire :

Les surfaces (projet) en m² du futur conservatoire	
Accueil / convivialité	309 m ²
Représentations / répétitions	506 m ²
Formation musicale	323 m ²
Formation instrumentale	854 m ²
Musique électro acoustique	101 m ²
Pratiques collectives	531 m ²
Danse/art dramatique	509 m ²
Contre de ressources documentaires	93 m ²
Gestion	282 m ²
Logistique générale	208 m ²
Sanitaires	53 m ²
Total	3 769 m²

Les principaux chantiers préparatoires à la mise en service du nouvel équipement :

- Suivi des travaux associant les futurs utilisateurs (direction du Conservatoire et représentants des personnels) ;
- Élaboration d'un plan de gestion du nouvel équipement intégrant les modalités et les coûts d'exploitation du futur équipement (logistique, entretien quotidien, maintenance des installations techniques...) ;
- Élaboration d'un plan de gestion spécifique pour l'auditorium intégrant les modalités de fonctionnement et les coûts d'exploitation.

2/ le parc instrumental :

Les activités pédagogiques et de diffusion requièrent des investissements réguliers comme le renouvellement du parc instrumental (estimé aujourd'hui à plus d'un million d'euros) malgré un niveau d'investissement annuel dans ce domaine de l'ordre de 100 000 €.

Au niveau de classement du Conservatoire Hector Berlioz, le parc instrumental fourni, est globalement en bon état.

Renouvelé régulièrement, que ce soit celui utilisé pour les enseignements ou celui destiné à la location, cette qualité du parc instrumental est le gage d'un enseignement et d'une diffusion de qualité, d'une diversité des pratiques instrumentales et orchestrales vitales, par son accessibilité pour l'initiation des jeunes enfants.

3/ le mobilier et matériel technique :

La mise en service du nouvel équipement devra être accompagnée de l'acquisition de matériels techniques (son et lumière) scéniques pour l'équipement du futur auditorium, et de mobilier complémentaire à celui dont dispose déjà le Conservatoire.

Un inventaire précis des besoins est en cours de réalisation qui sera traduit dans un plan pluriannuel d'investissement.

A ce titre, une démarche de mécénat a commencé à être initiée pour associer des partenaires à l'équipement et au rayonnement du futur équipement au travers notamment de 2 leviers d'expression du rayonnement artistique et culturel, à savoir le parc instrumental et l'auditorium.

5 – LA GOUVERNANCE DU PROJET

Une des clés de réussite du présent projet réside dans sa gouvernance qui nécessite aujourd'hui une répartition claire des champs de délégations permettant une réelle efficience dans le fonctionnement de l'établissement auprès de l'ensemble des acteurs au premier rang desquels les élus communautaires.

A/ LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET INSTITUTIONNELLE

Elle s'organise avec la représentation de la CAPI au sein du Conseil d'établissement au travers du collège des élus et la Commission « enseignement artistique et rayonnement culturel » de la CAPI.

Le Conseil d'établissement est une instance de concertation dont la composition est définie par le règlement intérieur.

Cette instance n'a pas voix délibérative mais consultative.

La direction présente une fois par an aux membres du conseil d'établissement le rapport d'activités du Conservatoire qui comprendra un volet dédié à l'évaluation du projet d'établissement.

A ce titre il pourra:

- Favoriser le dialogue constructif et coopératif;
- Favoriser, à travers sa composition, le dialogue entre les usagers et partenaires du Conservatoire dont les préoccupations, différentes à l'origine, convergent vers l'intérêt de l'établissement et de la réalisation de ses missions;
- Exprimer des propositions s'inscrivant dans les orientations et les objectifs stratégiques du Conservatoire;

- Contribuer à la communication de l'établissement et à l'information du public.

B/ LA GOUVERNANCE PEDAGOGIQUE – LE CONSEIL PEDAGOGIQUE

Sa composition est prévue par le règlement intérieur.

Le conseil pédagogique est une instance de concertation constituée de la direction du Conservatoire, des coordinateurs de départements, représentant les enseignants et d'enseignants invités par la direction en fonction des thématiques abordées.

Le Conseil pédagogique débat de tout sujet concernant le volet pédagogique de l'enseignement.

Il a pour objectif d'émettre des souhaits sur le plan pédagogique, sur la formation de l'élève et son évaluation.

Il sera associé à l'évaluation annuelle du projet d'établissement sur le volet pédagogique et l'action culturelle.

C/ LA GOUVERNANCE TECHNIQUE :

Clé de voûte de l'établissement, le directeur du Conservatoire organise et s'assure de la mise en œuvre du projet d'établissement, en concertation permanente avec la direction générale adjointe en charge des services à la population, l'équipe pédagogique.

A ce titre, il veille :

- À animer régulièrement les instances de gouvernance ;
- À organiser les conditions de la concertation ;
- À la fluidité et à la circulation de l'information auprès des élus, des personnels, des élèves, des partenaires et des publics ;
- À opérer des choix artistiques, pédagogiques et de gestion tenant compte des contraintes financières de la CAPI.

6 – L'ÉVALUATION DU PROJET

Outil d'aide à la décision, l'évaluation promeut l'efficacité du service public. L'utilisateur de ce service joue un rôle essentiel dans l'évaluation.

Afin de la mettre au bénéfice de l'établissement, l'évaluation proposée sera collective et représentative des usagers en s'appuyant notamment sur le Conseil d'établissement.

Elle devra permettre la formulation de recommandations et préconisations élaborées sur la base de constats factuels, partagés et s'inscrivant dans un objectif d'efficacité.

L'évaluation n'aura d'intérêt que si elle est largement diffusée.

Pour ce faire, il conviendra donc de restituer les résultats à l'ensemble des personnes consultées (élus, agents, partenaires et usagers).

La diffusion devra prendre une forme appropriée : rapport d'activités, réunion du Conseil d'établissement, réunion avec les usagers, mise en ligne, communiqué de presse...

A/ LES MOYENS MATERIELS

1/ L'évaluation par le prisme de l'action culturelle

L'évaluation de la saison culturelle est sans doute aujourd'hui la première démarche d'évaluation à mettre en œuvre car elle représente le prisme le plus pertinent pour mesurer l'ancrage de l'établissement sur son territoire.

Elle devra permettre de :

- Rendre compte - apporter de la connaissance ;
- Apprécier la valeur ;
- Aider à la décision (priorisation des évolutions pour la saison N+1).

Il est proposé de se poser 4 questions évaluatives très simples :

- Qu'a-t-on fait ?
- Fallait-il le faire ?
- L'a-t-on bien fait ?
- Comment faire mieux ?

L'enjeu générique qui se dégage du projet d'établissement 2023/2026 est de faire de la saison culturelle un outil au service de la politique générale d'ouverture de l'établissement, de son attractivité pour le territoire et de son rayonnement sur le Département de l'Isère voire au-delà.

Cette priorité peut se décliner ensuite en 5 axes stratégiques non hiérarchisés :

- Se tourner vers les publics traditionnellement éloignés de la culture en général et du conservatoire en particulier ;
- Rendre visible et concret le fait que le conservatoire n'est pas uniquement un lieu d'enseignement mais bien un lieu de diffusion et notamment de diffusion professionnelle ;
- Inscrire la saison dans le parcours de formation des élèves et étudiants ;
- Renforcer la dynamique partenariale de territoire ;
- Améliorer l'organisation de la saison culturelle.
- Ces 5 axes sont eux-mêmes déclinés en objectifs opérationnels.

Axe n°1 - Se tourner vers les publics traditionnellement éloignés de la culture en général et du Conservatoire en particulier :

❖ **Objectif opérationnel n°1** : impulser des actions de médiation autour de la saison et susciter ainsi l'envie, la curiosité et l'émotion :

- Par la pratique, la rencontre avec les œuvres, la rencontre avec les artistes (EAC).

Axe n°2 - Rendre visible et concret le fait que le Conservatoire n'est pas uniquement un lieu d'enseignement mais bien un lieu de diffusion et notamment de diffusion professionnelle :

- ❖ **Objectif opérationnel n°2** : prévoir un déroulé équilibré de la saison sur l'année scolaire autour des sessions d'orchestres et de la période des examens.
- ❖ **Objectif opérationnel n°3** : améliorer la communication autour de la saison culturelle :
 - En proposant une déclinaison entre communication interne et externe, entre communication ciblée et générale, entre communication institutionnelle et tout public ;
 - En adaptant les supports de communication
 - En renforçant la communication numérique du Conservatoire sur le net (réseaux sociaux, site(s) internet(s)...) ;

Axe n°3 - Inscrire la saison dans le parcours de formation des élèves et étudiants :

- ❖ **Objectif opérationnel n°4** : structurer l'accès à la scène des élèves et étudiants :
 - En proposant un cadre cohérent et lisible aux différentes propositions ;
 - En leur offrant suffisamment d'occasions de se produire.
- ❖ **Objectif opérationnel n°5** : affirmer que le fait d'assister à une représentation est un acte d'apprentissage faisant partie d'une proposition pédagogique :
 - En mobilisant les enseignants autour de cette problématique ;
 - En communiquant plus spécifiquement dans ce cadre ;
- ❖ **Objectif opérationnel n°6** : véritable enjeu pédagogique de l'établissement, la transdisciplinarité doit être favorisée également dans la saison culturelle, en lui réservant un accès à la scène et une visibilité prioritaires.

Axe n°4 - Renforcer la dynamique partenariale de territoire :

- ❖ **Objectif opérationnel n°7** : densifier la dynamique partenariale de territoire.
- ❖ **Objectif opérationnel n°7 bis** : diversifier la dynamique partenariale de territoire (acteurs institutionnels de diffusion, établissements d'enseignement artistique du territoire et au-delà, partenaires publics, ensembles, festivals et partenaires associatifs).

Axe n°5 (axe support) - Améliorer l'organisation de la saison culturelle :

- ❖ **Objectif opérationnel n°8** : améliorer l'interface direction/action culturelle/régisseurs en faisant évoluer les tableaux de bord et de suivi de la saison.
- ❖ **Objectif opérationnel n°9** : maîtriser les budgets de la masse salariale et le budget consacré à la saison culturelle notamment en gérant de manière rigoureuse l'activité artistique des professeurs en dehors de leurs missions pédagogiques.

La fixation de priorités, des enjeux et des objectifs est nécessaire pour déterminer ce que la CAPI souhaite évaluer.

Il est proposé de réaliser cette évaluation à l'aide d'une triple entrée :

- L'utilisation d'indicateurs quantitatifs (nombre de spectateurs, nombre d'heures de régie utilisées, coût de chaque manifestation, etc...) qui permettent de rendre compte de manière objective de chacune des actions réalisées ; voir ci-après
- L'utilisation d'indicateurs qualitatifs quantifiables ou binaires (oui/non) pour chaque manifestation (nature de l'action, existence d'un partenariat, fluidité de l'organisation, qualité de la prestation...) aboutissant à une grille de lecture quantitative de la saison analysable au regard des attendus
- L'utilisation d'appréciations qualitatives générales par le biais notamment de questionnaires auprès des publics usagers et autres.

L'analyse combinée de ces trois entrées semble adaptée à l'élaboration d'une évaluation fine de la saison culturelle de l'établissement permettant de dégager des axes d'amélioration et d'évolution pour les prochaines saisons.

Notons qu'un système évaluatif efficient exige d'utiliser des outils efficaces, faciles à utiliser.

B/ LES INDICATEURS REVELATEURS DE L'ACTIVITE DU CONSERVATOIRE

- **Indicateurs de fréquentation :**

- Nb d'élèves inscrits
- Nb d'inscriptions
- Nb de public bénéficiant de l'EAC (PLEAC)

- **Indicateurs sociaux :**

- Quotient familial mensuel moyen des familles

- **Indicateurs financiers**

- Coût moyen par élève inscrit (charges de fonctionnement / nombre d'élèves inscrits)
- Coût net moyen par élève inscrit (charges de fonctionnement - recettes usagers) / nombre d'élèves inscrits
- Montant moyen des droits payés par élèves
- Les parts respectives action culturelle et masse salariale au sein du budget de fonctionnement

- **Indicateurs pédagogiques**

- Ratio élèves inscrits / nombre d'enseignants
- Volume horaire hebdomadaire d'enseignement
- Nombre de diplômes délivrés annuellement

- **Indicateurs RH**

- Nombre d'ETP dans l'équipe administrative et technique
- Nombre d'ETP dans l'équipe pédagogique et part PEA et ATEA
- Nombre d'heures de formation administrative, technique et pédagogique

Ce projet d'établissement est au service du rayonnement du conservatoire de notre agglomération.

Ses intentions sont nombreuses et son ambition se décline en 3 tonalités

C'est tout d'abord un projet à dimension territoriale.

Plutôt qu'un nième document élaboré dans un cadre purement réglementaire, il répond tout d'abord aux orientations stratégiques du projet de territoire voté par la nouvelle gouvernance politique élue en 2020. Il vise l'excellence de l'enseignement, le rayonnement culturel et l'équilibre du territoire. Telle la première portée d'une partition, ce projet est la feuille de route politique d'un établissement remis en ordre de marche, qui fixe une perspective et un horizon clairs en donnant la tonalité majeure.

Une ambition également artistique et pédagogique qui répond aux enjeux du moment

La seconde ambition est d'ordre artistique et pédagogique qui est de loin, la raison d'être du Conservatoire sans néanmoins être sa seule et unique vocation.

Plus que jamais, à un moment où notre société connaît de profondes mutations dans ses aspirations en termes d'apprentissage et dans sa relation avec les pratiques artistiques, l'enseignement en général et la pédagogie artistique en particulier, doivent savoir se réinterroger pour s'adapter sans pour autant renoncer à l'essentiel : se faire plaisir, donner place aux émotions, favoriser l'expression des sensibilités, encourager le goût de l'effort au travers de pratiques exigeantes et engageantes.

Il s'agit là de la seconde portée de la partition.

Enfin, un projet managérial qui fédère et fixe le cap

Pour élaborer ce projet, la nouvelle direction du Conservatoire a fait le choix du collectif en associant l'ensemble des personnels et en veillant à la représentation de tous les départements artistiques de l'établissement.

La démarche paraissait périlleuse ; elle est finalement couronnée de succès en utilisant la programmation de la saison culturelle comme levier fédérateur et porteur de sens. Ce mode de faire suscite un réel enthousiasme collectif à l'aube de la mise en service d'un nouvel équipement. Cette tessiture managériale est garante de la réalisation de ce projet dans sa mise en œuvre.

Elle est la 3^{ème} clé qui complète et accorde la volonté politique à l'enthousiasme artistique.

Cette polyphonie à trois voix donne au Conservatoire Hector Berlioz un nouveau cap et un nouveau souffle.

Nul doute que cette nouvelle partition interprétée par chacun de ses interprètes saura impulser une nouvelle dynamique de projets apportant un véritable rayonnement culturel à l'échelle de la CAPI du Nord Isère.

Le conservatoire Hector Berlioz doit, plus que jamais, s'inscrire dans une perspective d'ouverture, d'exigence culturelle et artistique, d'efficacité et de modernité, et s'armer face aux mutations de notre société en proposant des évolutions pédagogiques résolument tournées vers l'avenir.

Jean Papadopulo



CONSERVATOIRE
HECTOR BERLIOZ CAPI



17 avenue du Bourg - BP 90592
38081 L'Isle d'Abeau Cedex

Tél. : 04 74 27 28 00
Fax : 04 74 27 69 00
Email : capi@capi38.fr
www.capi-agglo.fr

